

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

**N° 42/2019**

**OBJET : Mise en place de la TEOMI - Demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Serge BAURENS donne procuration à M. Serge DEMANGE, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Nadine BARRE, Messieurs Philippe FOURMENTIN et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Patrick CASTRO a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président rappelle que, lors de la séance du 04 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé de mettre en place, sur l'ensemble du territoire de la CCBA, la tarification incitative dans un schéma de collecte optimisé. L'étude de mise en place a été effectuée par deux bureaux d'études et a permis de répondre à l'appel à projet de l'ADEME pour lequel la CCBA a été lauréate le 28 juin 2018.

Le projet prévoit :

- Le passage en point d'apport volontaire ordures ménagères et non fibreux de 9 communes du territoire (11% de la population) dont la population est inférieure à 600 habitants (Auragne, Auribail, Esperce, Labruyère-Dorsa, Lagrâce-Dieu, Grazac, Mauressac, Marliac et Puydaniel),
- Le passage en point d'apport volontaire ordures ménagères et non fibreux des centres bourgs de l'ensemble des communes et des écarts initialement collectés en bacs de regroupement,
- Le passage en porte à porte de tout le reste du territoire,
- La mise en place de la TEOM incitative sur tout le territoire avec l'identification de tous les usagers (puçage des bacs ou puces pour badgeage sur points d'apport volontaire).

Le calendrier de déploiement suivant a été acté :

- Fin 2019 grande enquête de puçage et d'identification sur le territoire et mise en place de la collecte des fibreux couplée avec l'extension des consignes de tri,
- En 2020, après les élections, déploiement global des colonnes à ordures ménagères résiduelles et non fibreux,
- En 2021 : année à blanc : comptabilisation des volumes,
- En 2022 : mise en place effective de la TEOMI d'après les données de l'année 2021.

Le montant des dépenses d'investissement pour la mise en place de la TEOMI dans le cadre d'une optimisation de la collecte sont les suivantes :

Dans le projet, 2 camions grue remplacent deux bennes à ordures classiques.

Investissements	Montant des dépenses HT	Aides
Fourniture et installation de colonnes aériennes avec tambours d'accès pour les OMR	312 000	
Fourniture et installation des colonnes aériennes pour les non-fibreux	130 000	
Fourniture et installation d'un contrôle d'accès avec lecteur de badge pour les OMR	156 000	85 800 ADEME (demande en attente)
Travaux de génie civil associés à la mise en place des colonnes y compris panneaux de signalétique	210 080	
Badges pour l'ensemble des foyers ayant accès aux PAV et/ou CE	28 000	15 400 ADEME (demande en attente)
Puces pour les non fibreux	9 465	
1 Camion benne avec grue d'occasion	120 000	
Benne compactrice pour camion grue	90 000	
Fourniture et installation de colonnes enterrées de 5 m <sup>3</sup> préconfigurées pour un contrôle d'accès pour les OMR	275 000	
Fourniture d'un système de contrôle d'accès sur les conteneurs enterrés	75 000	41 250 ADEME (demande en attente)
Travaux de génie civil associés à la mise en place des colonnes enterrées	300 000	
MO colonnes enterrées	18 000	
Fourniture et installation de colonnes enterrées de 5 m <sup>3</sup> pour les non fibreux	275 000	
Fourniture de puce UHF autocollante pour les bacs roulants OMR + autocollant + code à barre	35 640	
Evolution du logiciel de gestion avec module dédié pour la gestion de la TEOM incitative	14 500	

Le montant des investissements pour le projet de passage à la TEOMI est de 2 048 685 € HT, dont 142 450 € sont en attente d'une convention de financement par l'ADEME (soit 6.9%).

Monsieur le Vice-Président informe que la Région porte l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de DMA dont un objectif de déploiement de la tarification incitative avec une couverture de 2.1 M habitants en 2025 (2018 : 720 000 habitants couverts). La Région a adopté de nouveaux dispositifs d'aides en juillet dernier pour accompagner les territoires dans l'atteinte des objectifs du plan régional. A ce titre, Monsieur le Vice-Président propose de solliciter une aide de la Région pour le projet de passage à la TEOMI de la CCBA d'un montant de 140 000 € équivalente à l'aide de l'ADEME attendue.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition exposée ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Président à demander une aide financière auprès de la Région Occitanie pour la mise en place de la TEOMI,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS